

L'ALQ inquiète des menaces qui pèsent sur le milieu du livre québécois

Montréal, le 12 juin 2014 – L'Association des libraires du Québec (ALQ) réagit au conflit qui a cours dans le milieu du livre entre un distributeur/diffuseur et une chaîne de librairies et souhaite ainsi manifester son inquiétude, tout en rappelant l'importance de respecter - et maintenir - la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (dite Loi 51), l'urgence de réglementer le prix des livres, ainsi que l'obligation d'encadrer la vente et l'acquisition du livre numérique.

Alors que des tendances néfastes pour l'économie québécoise prennent de l'ampleur (montée des ventes en ligne sur des sites étrangers et acquisitions de livres numériques non encadrées dans le milieu scolaire), accompagnées d'autres, qui peuvent être dommageables pour notre culture en général (coupure de prix en grandes surfaces, précarité de l'édition avec les coupures de 20% des crédits d'impôt et fermetures de librairies indépendantes), les acteurs du milieu du livre québécois doivent tous œuvrer dans le but de protéger cet écosystème fragile et menacé.

La protection de cet écosystème est assurée en bonne partie depuis 1981 par la Loi 51. Elle ne doit en aucun temps être remise en question. Lors de son dépôt, cette loi visait un meilleur développement des industries du livre au Québec, une plus grande diffusion de la littérature québécoise et une augmentation de l'accessibilité au livre, par la mise en place de pratiques commerciales dans le secteur. Une très forte majorité des acteurs s'entend pour reconnaître que la loi a suscité une révolution dans le secteur du livre et a permis son essor sur l'ensemble du territoire québécois. Elle constitue un outil de stabilisation de la filière du livre au Québec. Qu'elle soit questionnée suscite l'indignation des libraires membres de l'ALQ. De plus, cette loi a permis de mettre les distributeurs à l'abri d'une excessive course aux surremises que pouvaient exiger certains géants. Cette course aurait mené possiblement à une guerre de prix et eu pour conséquence d'affaiblir le réseau des librairies indépendantes. Il est important de rappeler que l'ALQ milite pour faire adopter une réglementation du prix du livre, qui renforcera la Loi 51 et la modernisera en y incluant le livre numérique. Nous croyons que certaines pratiques commerciales doivent être revues et dans cette perspective, nous mènerons des représentations pour y arriver de manière constructive en travaillant avec les acteurs du milieu pour que chacun puisse y trouver satisfaction.

Si l'ALQ poursuit une bataille depuis plusieurs mois pour obtenir la réglementation du prix du livre, elle demande également au gouvernement d'agir urgemment dans le dossier du livre numérique en encadrant la vente et l'acquisition à même la Loi 51. Elle demande aussi qu'une plateforme soit mise en place pour les écoles du Québec, afin qu'elles puissent faire l'acquisition d'œuvres numériques en respectant les droits d'auteur et l'écosystème du livre actuellement fragilisé.

Au sujet de l'ALQ

Créée en 1969, l'ALQ est un intervenant majeur dans l'industrie du livre. Elle a pour

mission de contribuer au développement professionnel des libraires et à l'essor économique de la librairie comme lieu essentiel de diffusion de la culture. L'ALQ compte 121 membres, des librairies réparties principalement sur l'ensemble du territoire québécois et quelques-unes hors Québec. Les librairies indépendantes représentent 48 % du marché de la librairie en 2013, selon l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Source et renseignements : Katherine Fafard, directrice générale / (514) 526-3349, poste 21/kfafard@alq.qc.ca